

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023

N°DCM-2023-085

OBJET :

ENVIRONNEMENT

Adhésion à l'éco-organisme
ALCOME pour la réduction des
mégots dans l'espace public

Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-trois le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 novembre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER représentée par BAS-DEFARGES - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

Absent : néant.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame BUJALANCE MERLIN rappelle aux conseillers municipaux que la dispersion des mégots de cigarettes dans l'espace public constitue une pollution à part entière. Ces déchets du tabac contiennent en effet des substances chimiques et du plastique mettant des années à se dégrader. En 2015, les commerçants locaux des restaurants et bars avaient été sensibilisés par la Municipalité et c'étaient vu proposer des équipements spécifiques. Cette initiative n'avait pas abouti. Des zones non-fumeurs ont été créées sur la Ville à l'exemple du parc du Clos Janin. Lors d'une réunion en mairie avec l'association Châtillon Terre d'Innovations, le 28 septembre 2023, la possibilité d'adhérer à l'éco-organisme ALCOME a été évoquée. La mission d'ALCOME, créé en 2021, est de réduire de 40 % la présence des mégots dans l'espace public d'ici 2027.

ALCOME soutient financièrement les collectivités dans leurs actions de nettoyage : à hauteur de 0,50 € / an / habitant, pour les communes de moins de 5 000 habitants, et de 1,08 € / an / habitant, pour les communes de plus de 5 000 habitants ;

Considérant que, pour atteindre son objectif principal, ALCOME a mis en perspective quatre actions :

- sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- améliorer : mise à disposition de cendriers,
- soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés ;

Considérant que ce type de partenariat contribuera à améliorer la qualité du cadre de vie, la propreté de l'espace public, la santé publique et la préservation de l'environnement ;

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le contrat-type à intervenir entre la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et ALCOME,

AUTORISE le Maire à signer un contrat-cadre avec ALCOME.

Ainsi délibéré le 4 décembre 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : **21 DEC. 2023**
Et dépôt en Préfecture
Le : **21 DEC. 2023**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.